

La Covid-19 en Turquie

Résumé :

Le bilan quotidien relatif au coronavirus du ministre de la Santé montre que la Turquie a enregistré hier 19 nouveaux décès dus à la covid-19 (la mortalité totale depuis le 11 mars a atteint 4711). 989 nouveaux cas ont été recensés grâce aux 39361 tests effectués en 24 heures, et 3411 patients se sont rétablis (plus de 141000 personnes sont guéries), soit plus de 82% des personnes contaminées (171121). Seuls 625 patients demeurent en soins intensifs.

Alors que plusieurs indicateurs avancés semblaient conforter l'idée que l'étiage de l'activité économique avait été atteint à la mi-mai (consommation d'électricité, achats par carte bancaire), les données les plus récentes sont plus mitigées : consommation d'électricité et achats par carte bancaire ont de nouveau reculé à la fin du mois de mai tandis que la monnaie locale reperdait du terrain : elle se traite dorénavant proche de ses niveaux les plus bas relevés au début du mois de mai (7,68 pour un euro contre 7,78 le 2 mai). Enfin, contre toute attente, l'inflation a de nouveau accéléré au mois de mai et l'indice PMI (40,9 au mois de mai) reflète le pessimisme des milieux d'affaires. Dans ce contexte, les prévisions publiées par le ministre des finances (croissance positive en 2020) paraissent trop optimistes. La Banque mondiale vient d'ailleurs de réviser significativement à la baisse, de +0.5% à -3.8%, son estimation de croissance de l'économie turque en 2020.

Le 9/6, reprise des courses de chevaux à l'hippodrome Veliefendi d'Istanbul, après sa fermeture pendant deux mois et demi.

Contexte général

Situation sanitaire le 08/06 :

171121 personnes contaminées officiellement (+ 989/la veille), 4711 morts (+19/veille), 2377954 tests effectués (+ 39361/veille), 141380 personnes guéries. 625 patients sont en soins intensifs.

Mesures de déconfinement

- Le 5/6, le ministre des Finances et du Trésor, Berat Albayrak a annoncé que le gouvernement travaillait sur un projet de « bouclier de l'emploi » pour soutenir l'emploi, sous la direction du ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux.

- Le 5/6, le ministère de l'Intérieur a annoncé un nouveau couvre-feu de deux jours le week-end les 6 et 7/6 dans 15 villes (Ankara, Istanbul, Izmir, Balikesir, Bursa, Eskisehir, Gaziantep, Kayseri, Kocaeli, Konya, Manisa, Sakarya, Samsun, Van et Zonguldak), mais le Président Erdoğan a annoncé quelques heures après la levée de cette mesure par Twitter.
- Le 4/6, le ministre des Transports et des Infrastructures a déclaré que la Turquie prévoyait de reprendre progressivement ses vols avec 40 pays en juin à compter du 10 juin et a déjà conclu des accords préliminaires avec 15 pays (La France n'est pour l'instant pas incluse dans ces destinations).
- Le 3/6, le ministre de la Santé a déclaré à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil scientifique, qu'aucune recommandation de couvre-feu général pour cette fin de semaine n'a été faite. Cependant, « des restrictions provinciales pourraient être imposées en fonction de l'évolution des nombres de contaminations locales ».

Le Conseil de la santé publique provincial d'Istanbul a décidé de réimposer un quota de remplissage maximal à respecter pour les transports en commun à Istanbul. Ainsi, les métros pourront accueillir maximum 50 % de passagers debout par rapport à leur capacité de remplissage normale. Cette restriction a été limitée à 1/3 de passagers debout pour les bus.

Le ministère de l'Enseignement national a annoncé que la date de la rentrée scolaire a été avancée au 31 août 2020, soit 15 jours avant le calendrier traditionnel de la reprise scolaire, afin de permettre aux élèves de rattraper les cours manqués en présentiel pendant le confinement.

Les compagnies aériennes ayant progressivement repris les vols domestiques depuis le 1er juin ont enregistré un taux de remplissage de 62 % pour Turkish Airlines, de 61 % pour Pegasus et de 90 % pour SunExpress.

- Le 2/6, la compagnie aérienne turque Turkish Airlines a annoncé qu'elle reprendrait certains vols internationaux le 18 juin à destination de 16 villes de 6 pays d'Europe (Allemagne, Autriche, Danemark, Suède, Suisse, Pays-Bas) et à destination de 14 villes de Turquie.

2 provinces supplémentaires (Kütahya à l'est de la région d'Egée et Kars, est de l'Anatolie orientale) ont rendu obligatoire le port du masque dans l'espace public ce qui porte à 38, le nombre de provinces concernées par cette mesure.

- Le 30/5 le ministre des transports a avancé la reprise des vols au 1/6. Turkish Airlines a effectué un premier vol Istanbul Ankara le 1/6. Des vols ont également eu lieu avec Izmir, Antalya et Trabzon. Les vols internationaux reprendront le 10/6.

Le ministère de l'Intérieur a levé la mesure qui restreignait le taux de remplissage des bus urbains et interurbains à 50% de leur capacité totale.

- Le 28/5 après avoir réuni ses ministres hier par visioconférence, le Président Erdoğan a annoncé les mesures de déconfinement suivantes, qui prendront effet à compter du 1er juin :
 - ✓ levée de l'interdiction de sortie et d'entrée de certains départements de Turquie parmi lesquels Istanbul, Ankara et Izmir ;
 - ✓ réouverture des restaurants, cafés, pâtisseries, piscines, stations thermales, crèches, garderies, auto-écoles et autres cours similaires, musées et sites archéologiques, plages, parcs et jardins, aires de repos sur les autoroutes, et des hippodromes ;

- ✓ reprise totale de leurs activités par les agents de la fonction publique qui étaient en congés administratifs, en télétravail ou travaillaient par roulement ;
- ✓ levée des restrictions dans les secteurs du tourisme maritime et de la pêche ;
- ✓ réouverture des concerts en plein air [mais pas des salles de concerts, bars et discothèques] ».
- ✓ Le couvre-feu pour les moins de 20 ans est maintenu, mais n'est plus appliqué que pour les moins de 18 ans. Ces derniers pourront cependant sortir de chez eux par exception les mercredis et vendredis de 14h00 à 20h00. Ils pourront, par ailleurs, voyager partout en Turquie en compagnie de leurs parents. Le couvre-feu a été également maintenu pour les plus de 65 ans qui, à l'instar des jeunes, bénéficieront d'un jour de sortie, les dimanches entre 14h-20h. Ceux parmi eux qui gèrent une entreprise commerciale seront exemptés.
- ✓ Un dernier couvre-feu général sera imposé ce week-end dans les 15 départements de Turquie qui y étaient soumis jusqu'ici (Ankara, Balıkesir, Bursa, Eskişehir, Gaziantep, İstanbul, İzmir, Kayseri, Kocaeli, Konya, Manisa, Sakarya, Samsun, Van et Zonguldak).
- ✓ Le Président Erdoğan a insisté sur l'importance du port du masque et du respect des mesures de distanciation sociale et d'hygiène.
- Les liaisons ferroviaires grande vitesse entre Ankara et İstanbul ont repris le 28/5, avec un taux maximum de remplissage de passagers de 50% et port du masque obligatoire.
- Turkish Airlines a dévoilé son calendrier prévisible de reprise des vols internationaux à partir du 10 juin. Les liaisons avec la France ne devraient reprendre que le 1er août, au même titre que celles avec l'Iran, l'Irak, l'Espagne et l'Italie.
- Depuis le début du mois de mai, de nombreux indicateurs (consommation d'électricité, dépenses cartes de crédit, exportations,...) montrent une reprise progressive d'activité. Actuellement les usines tournent entre 50 et 100% de leurs capacités selon les secteurs. Le Tourisme est encore à l'arrêt mais la Turquie a été très active pour permettre une reprise. Elle a notamment défini un label « covid free » avec les professionnels qui va faire l'objet de certifications dès la fin mai. Le Ministre turc de la culture et du tourisme a envoyé un courrier à son homologue Jean-Baptiste Lemoyne.
- Une baisse du PIB de 10% au 2ème trimestre est anticipée donnant de plus en plus de crédibilité à un scénario de chute de la croissance de 4% en 2020 (la reprise progressive au second semestre de permettra pas de rattraper la perte d'activité des 6 premiers mois).
- Turkish Airlines a annoncé la prolongation de la suspension de ses vols intérieurs jusqu'au 4 juin et de ses vols internationaux jusqu'au 10 juin. Pegasus quant à elle, ne reprendra pas ses vols intérieurs avant le 4 juin et ses vols internationaux avant le 15 juin.
- La réouverture partielle des mosquées aura lieu le 29 mai.
- Le 16/5 le ministre du tourisme a annoncé qu'il préparait la reprise du tourisme domestique pour le 28 mai et international à partir de mi-juin.
- Le 13/5, le ministre de l'Industrie et des Technologies, Mustafa Varank, a déclaré qu'un nouveau kit, diagnostiquant en 30 minutes seulement et à un stade précoce le virus, a été conçu et sera prêt à l'utilisation pour le mois de juin.
- Les restrictions (autorisation préalable) à la vente de masques à l'étranger ont été levées.

- Calendrier du plan de retour à la normale élaboré par la Présidence :
 - ✓ les vols domestiques et certains vols internationaux reprendront à compter du 27 mai.
 - ✓ Les prières du vendredi se tiendront dans la cour des mosquées à partir du 12 juin.
 - ✓ Les postes-frontières seront ouverts dès le 15 juin, à l'exception de ceux avec la Bulgarie et la Grèce qui ouvriront le 1er juin.
 - ✓ La rentrée scolaire pour la saison 2020-2021 est prévue le 24 août, soit trois semaines en avance par rapport au calendrier normal.
- Les restrictions d'entrées et de sorties pour les neuf provinces d'Adana, de Diyarbakır, de Mardin, de Trabzon, d'Ordu, de Denizli, de Kahramanmaraş, de Şanlıurfa et de Tekirdağ ont été levées. Elles restent valables pour 15 provinces, dont Ankara, Istanbul et Izmir.
- Le ministre turc du Tourisme a annoncé dimanche un programme de certification qui accordera aux stations et aux travailleurs le droit d'opérer au cours de la prochaine saison pour marquer «un niveau élevé d'exigences en matière de santé et d'hygiène ». La reprise du tourisme est prévue pour début juin.
- La Présidence a présenté son programme de retour à la normalisation qui s'étendra de mai à septembre.
- Le 11/5, dans le cadre du processus de normalisation progressive qui débute, 80% des centres commerciaux ainsi que les salons de coiffures rouvrent leurs portes, à la condition de respecter des mesures de sécurité et d'hygiène renforcées.
- Le 6/5, Turkish Airlines a annoncé envisager de reprendre au mois de juin ses vols domestiques et internationaux pour 22 destinations dans dix-neuf pays.
- Le Président a annoncé le 4/5 le début de la levée des mesures de restriction étalée sur les mois de mai, juin et juillet :
 - les personnes âgées de plus de 65 ans qui étaient, avec ceux de moins de 20 ans, soumises à un confinement strict depuis la fin mars, pourront sortir de chez eux ce dimanche 10 mai, entre 11h et 15h ;
 - la même mesure sera appliquée mercredi 13 mai pour les jeunes âgés de moins de 15 ans et le vendredi 15 mai pour ceux âgés entre 15 et 20 ans ;
 - les interdictions d'entrées et de sorties des départements d'Antalya, Aydın, Erzurum, Hatay, Malatya, Mersin et Muğla ont été levées. Elles seront maintenues pour un délai encore de 15 jours dans les 24 autres départements concernés par cette mesure ;
 - réouverture des centres commerciaux ainsi que des salons de coiffure et de beauté, à compter du 11 mai ;
 - l'examen d'entrée au lycée aura lieu le 20 juin et l'examen d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur les 27 et 28 juin.

Mesures de restriction prises par les autorités :

- Le 18/5, le Président a annoncé un nouveau couvre-feu de 4 jours le prochain week-end jusqu'au 26/5 (fin des fêtes de l'Aïd).

Les restrictions d'entrées et de sorties pour 15 provinces (Istanbul, Ankara, Izmir, Balıkesir, Bursa, Eskişehir, Gaziantep, Kayseri, Kocaeli, Konya, Manisa, Sakarya, Samsun, Van and Zonguldak), sont prolongées de 15 jours, jusqu'au 3 juin.

- Le 29/4, la ministre de l'éducation nationale a annoncé la prolongation de la fermeture des établissements d'enseignement jusqu'au 31 mai.
- Le Président a annoncé le 27/4 qu'un nouveau couvre-feu (interdiction de sortir et fermeture des magasins) serait imposé pour 3 jours lors du prochain week-end, du 1 au 3 mai ainsi que lors des prochains week-end du ramadan.
- La quarantaine imposée dans 177 localités de 44 régions a été levée le 27/4.
- Le 20/4, le Président Erdoğan a annoncé que le prochain couvre-feu durerait 4 jours à partir du 23 avril, jour férié [Fête de la Souveraineté nationale et des enfants].
- Le 15/4, le ministre de l'intérieur a annoncé que 227 localités dans 58 régions étaient sous quarantaine et que dans 41 localités de 14 régions, la quarantaine était levée.
- Le 14/4, le projet de loi sur l'aménagement des peines a été adopté par le Parlement qui permet la libération de 75 000 à 90 000 détenus (sauf ceux mis en cause pour la tentative de coup d'Etat de juillet 2016).
- Potentiel report du recrutement des 53.000 mobilisés qui devaient effectuer leur service militaire obligatoire à partir du mois d'avril et report en parallèle de la démobilisation des soldats ayant débuté leur service militaire en novembre 2019 (et qui devaient rentrer chez eux en avril).
- Le 13/4, à la suite de la réunion du cabinet, le président Erdogan a fait savoir, lors d'une conférence de presse a déclaré que d'importants progrès ont été notés pour prendre l'épidémie de coronavirus sous contrôle. Il a annoncé que deux nouveaux hôpitaux à Istanbul d'une capacité de 100 lits à Hadimkoy et de 250 lits à Derince étaient en cours de construction et entreraient en service dans les semaines à venir. Le confinement total sera répété les prochains week-ends dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.
- Le 11/4, le ministre de l'intérieur a présenté sa démission suite aux réactions relatives à l'annonce tardive du couvre-feu de la veille risquant de mettre à mal les effets du confinement volontaire préconisé jusqu'à présent. Le Président ne l'a pas acceptée.
- Le 10/4 à 22h, le ministre de l'intérieur a annoncé un couvre-feu de 48h à partir de minuit, ce qui a provoqué une sortie importante de la population pour aller faire ses courses.
- Le 3/4, le Président a annoncé la mise en vigueur à compter du 4 avril 2020 d'une interdiction des entrées et sorties dans 31 grandes villes de Turquie, sauf autorisation spéciale de la préfecture, d'une extension du couvre-feu aux jeunes nés après l'an 2000 (disposition assouplie par la suite pour les jeunes entre 18 et 20 ans qui exercent une activité professionnelle) et d'une obligation de porter des masques dans tous les espaces publics fermés. 5 masques seront envoyés chaque semaine gratuitement par la poste à ceux qui en feront la demande.
- Le 2/4, le Président a annoncé que l'hôpital municipal İkitelli d'Istanbul qui a une capacité de 2,682 lits ouvrirait le 20 avril et que la construction des autres hôpitaux en cours serait accélérée.
- Le 01/04 le PDG de Turkish Airlines a prolongé la suspension des vols internationaux du 17/4 au 1/5.
- Des avions militaires ont expédiés de l'aide d'urgence à l'Italie et à l'Espagne.
- Le 31/3 : 50 localités sont désormais sous quarantaine.

- Le 30 mars, le président turc a lancé une campagne de solidarité nationale pour aider ceux qui ont des difficultés financières. Il a annoncé qu'il faisait un don de sept mois de son salaire.

41 localités sont en quarantaine.

Il a également souligné que la Turquie ne rencontrait aucun problème concernant son approvisionnement alimentaire et qu'elle avait un excédent de production agricole.

- A partir du 30/3, à Istanbul, Ankara et İzmir, les taxis pratiquent la circulation alternée en fonction du dernier chiffre de leur plaque d'immatriculation, selon les jours pairs et impairs.

Extension du couvre-feu à 39 zones résidentielles dans 18 provinces de Turquie, notamment dans l'est, en Anatolie centrale (Çankırı) et dans la province orientale de Van, près de la frontière iranienne.

Les ferries sont arrêtés à Istanbul.

- Le 28/3 : couvre-feu imposé dans 12 villes et villages des deux provinces de Rize et Artvin en bordure de la Mer Noire. Les résidents ne peuvent quitter leur domicile, sauf en cas d'urgence jusqu'à nouvel ordre et toutes les entreprises non essentielles sont fermées jusqu'à nouvel ordre et l'entrée dans ces lieux est strictement contrôlée.
- A partir du 28/3 tous les vols internationaux sont suspendus sine die et les vols intérieurs sont limités à 14 villes, dont Ankara, Istanbul et Izmir, mais uniquement sur autorisation officielle. Les déplacements interurbains en bus sont également soumis à autorisation et à certificat médical.
- 32 000 nouveaux personnels de santé ont été nommés.
- Plus de 20 000 citoyens turcs retournant de la Oumra (pèlerinage musulman réalisé à la Mecque et à Médine en Arabie Saoudite) placés en quarantaine dans des hôpitaux et résidences étudiantes spécialement aménagés pour les isolements.
- 2800 Turcs rapatriés d'Europe ont été placés en quarantaine pour 14 jours.
- Les soldats de retour d'interventions extérieures doivent se conformer à la règle de quarantaine de 14 jours.
- Les secteurs public et privé passeront à un système de travail flexible avec un minimum de personnel.
- À partir du 27 mars 2020 à 23 h 59 (UTC + 3), tous les vols internationaux de Turkish Airlines, à l'exception des vols à New York, Washington, Hong Kong, Moscou et Addis-Abeba, sont suspendus jusqu'au 17 avril 2020. Turkish Airlines va réduire sa capacité de 85%.
- Le 25/3, le ministre turc de l'Éducation nationale a étendu la fermeture des établissements scolaires jusqu'au 30 avril.
- Le 24/3, le ministère de l'Intérieur a ordonné à toutes les épiceries du pays de ne fonctionner qu'entre 9 heures et 21 heures. Le nombre de clients dans chaque magasin devait être limité au dixième de sa capacité d'origine en fonction de sa superficie. Les véhicules de transport en commun intra-urbains ne peuvent se remplir qu'à 50% de leur capacité.
- Le 22/3, le ministère de l'intérieur a interdit les pique-niques et les barbecues ; Les fonctionnaires peuvent travailler à domicile alors qu'ils étaient auparavant en congé administratif. Horaires de travail flexibles adoptés

- Le 21/3, interdiction aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes souffrant de problèmes de santé chroniques de quitter leur domicile. Le ministère de l'Intérieur a ordonné la fermeture de tous les restaurants aux clients, à l'exception des livraisons et des plats à emporter.
- Le 20/3, la présidence turque a publié un décret reportant tous les événements scientifiques, culturels et artistiques à la fin du mois d'avril dans le but de freiner la propagation du virus
- Le 18/3 le Président a appelé les habitants de la Turquie à rester chez eux pour endiguer la propagation du virus.
- A compter du 18/3, la Turquie a interdit les exportations des produits désinfectants, notamment de l'alcool éthylique et des tissus relatifs à la matière premières des masques ;
- A compter du 16/3 : fermeture des bars, discothèques et boîtes de nuit, puis de tous les lieux de rassemblements type théâtres, cinémas, salles de sport et de mariage. La présidence des affaires religieuses a suspendu toutes les prières communes, y compris le vendredi, les mosquées restant cependant ouvertes pour les prières individuelles.
- Tous les fonctionnaires vulnérables (Handicapés, femmes enceintes, femmes avec bébé) sont en congé administratif pendant 12 jours à partir de lundi 16/3 ;
- à partir du 16 mars, la fermeture des établissements scolaires pendant deux semaines suivie des congés scolaires (2 semaines) ;
- à partir du 16 mars, fermeture des universités pour une durée de trois semaines ;
- la tenue sans public des événements sportifs jusqu'à la fin avril ;
- Le report des foires et expositions ;

Organisation mise en place au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie

- Le 20/4, le Président a inauguré la première phase du nouvel hôpital d'Ikitelli à Istanbul avec une capacité de 2682 lits.
- Le 7/4, la ministre de la famille, du travail et des affaires sociales a annoncé des mesures pour les sans-abri : les autorités localiseront les sans-abri et veilleront à ce qu'ils soient placés dans les maisons d'accueil des institutions publiques ou à défaut dans des hôtels ou des auberges, jusqu'à ce que les risques de la pandémie diminuent.
- Le 23/3 le ministre de la santé a annoncé que la Turquie commencerait bientôt la production en série de ventilateurs et augmenterait le nombre de personnel de santé dans les hôpitaux à travers le pays.
- Nomination de 32 000 nouveaux personnels de santé.
- Le ministre de la santé a également déclaré que la Turquie avait commandé à la Chine des médicaments qui se sont révélés prometteurs dans le traitement du coronavirus et que le personnel de santé a commencé à en administrer aux patients admis dans les unités de soins intensifs.

- La Turquie a reçu le 23/3 le premier lot (50 000) de nouveaux tests rapides de coronavirus qui peuvent identifier la maladie COVID-19 en 15 minutes. Le stock a été transféré à l'hôpital Bakırköy Dr. Sadi Konuk, centre de recherche et de formation. Le ministère de la Santé a déclaré que les tests seront distribués dans les 81 provinces turques. Le reste des 2 millions de kits commandés par la Turquie arriveront dans le pays dans les prochaines semaines (300 000 annoncés pour jeudi).
- Développement en cours en Turquie d'un test rapide plus performant.
- A partir du 23/3, organisation de cours en ligne pour les étudiants.

Restrictions aux frontières

Pour les personnes :

- À partir du 27 mars 2020 à 23 h 59 (UTC + 3), tous les vols internationaux de Turkish Airlines, à l'exception des vols à New York, Washington, Hong Kong, Moscou et Addis-Abeba, seront suspendus jusqu'au 17 avril 2020 (suspension reconduite jusqu'au 28 mai). Turkish Airlines va réduire sa capacité de 85%.
- Le 16 mars extension des suspensions de vol à 6 autres pays dont le Royaume-Uni et l'Arabie Saoudite ;
- par décision conjointe des Gouvernements turc et géorgien : fermeture du point frontière de Sarpi entre la Turquie et la Géorgie à compter du 15/3 (pas de restriction sur le transport de marchandises);
- à compter du 14 mars, 8h (heure locale), suspension de vols en et à destination de la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, en plus de la Chine continentale et les régions administratives spéciales (Hong-Kong et Macao), Taïwan et la Corée du Sud et l'Italie dont la suspension était antérieure ; les accès terrestres sont également suspendus pour tous les citoyens des pays concernés et pour toutes les personnes ayant séjourné dans les 14 derniers jours dans ces pays ; des mesures de détection des symptômes sont mises en œuvre à l'arrivée sur le territoire (aéroports, ports, frontières terrestres) ; depuis le 18 mars, les points frontières avec la Bulgarie et la Grèce sont également fermés, mais les transports routiers peuvent continuer à franchir les frontières, bien que fortement ralentis ;
- une période de confinement à domicile de 14 jours pour tout voyageur arrivant sur le territoire turc ;
- l'interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud dans les 14 jours précédant leur voyage. Cette mesure ne s'applique pas aux ressortissants turcs, ni aux étrangers résidant en Turquie ;
- l'interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud dans les 14 jours précédant leur voyage. Cette mesure ne s'applique pas aux ressortissants turcs, ni aux étrangers résidant en Turquie.

Pour les transports terrestres

A partir du 28/4, assouplissement des restrictions appliquées aux chauffeurs de poids-lourd, afin de faciliter l'acheminement des exportations et de fluidifier la chaîne d'approvisionnement :

- ✓ Les conducteurs turcs qui ne présentent pas de symptômes de Covid-19 pourront désormais se voir délivrer une autorisation de sortie du territoire pour se rendre à l'étranger avant l'expiration de la période de quarantaine, à l'exception de l'Irak et de l'Iran.
- ✓ Les chauffeurs étrangers qui ne présentent aucun symptôme seront autorisés à entrer en Turquie pour 72h maximum afin de décharger leur cargaison, sans mise en quarantaine de 14 jours.
- ✓ En cas de symptômes, les chauffeurs étrangers se verront cependant refuser l'entrée en Turquie, tandis que les chauffeurs turcs seront mis en quarantaine ou sous traitement.
- ✓ Enfin, une priorité sera accordée aux véhicules transportant des médicaments, des fournitures médicales et des denrées alimentaires ou représentant une « urgence » pour la Turquie.

La chaîne logistique entre la France et la Turquie fonctionne. S'agissant du transport routier, le problème que les logisticiens ont eu à régler est celui des passages de frontière:

À partir du 17/03, l'entrée des conducteurs et des passagers qui ont la nationalité de l'Autriche, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Norvège, du Danemark, de la Suède, de l'Italie, de la Chine, de l'Iran, de l'Irak, de la Corée du Sud, du Japon, de Singapour, de Hong Kong, Thaïlande, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite est strictement interdite, étendue ensuite au Liban, à la Jordanie, au Kazakhstan, la république turque de Chypre du Nord, l'Égypte, le Cameroun, l'Ouzbékistan, Oman, la Slovaquie, le Canada, la Serbie, la Hongrie, l'Algérie, le Monténégro, la Colombie, le Népal, la Moldavie, la Lettonie, le Koweït, le Bangladesh, l'Équateur, l'Inde, Taïwan, le Pérou, le Royaume-Uni, l'Irlande, la République dominicaine, la Mongolie, le Maroc, la Lettonie, le Tchad et le Kosovo.

De plus, toutes les personnes qui ont séjourné dans les pays indiqués ci-dessus au cours des 14 derniers jours ne peuvent pas non plus franchir les frontières turques.

Les logisticiens changent donc de tracteurs à chaque passage de la frontière ou il peut y avoir des restrictions.

Les logisticiens privilégient dès lors le Roro direct de Sète vers la Turquie. Un seul passage à la frontière en arrivant en Turquie.

[Synthèse Postes frontières :](#)

➤ Frontières terrestres

Les frontières **Turquie - Grèce** sont fermées pour tous les passagers. Le transport des marchandises est toujours autorisé mais avec restrictions sur la nationalité du conducteur. (Voir ci-dessus)

Les frontières **Turquie - Bulgarie** sont fermées pour tous les passagers. Le transport des marchandises n'est autorisé que dans une zone tampon par l'échange de remorques.

La frontière entre la **Turquie et la Géorgie** est ouverte à l'exception du point frontière de Sarpi à compter du 15/3, mais le transport des marchandises reste autorisé. Congestion intensive signalée.

La frontière entre la **Turquie et l'Iran** est fermée, mais le transport des marchandises est autorisé via des échanges de remorques dans une zone tampon.

La frontière **Turquie - Irak** est fermée mais le transport des marchandises est autorisé via des échanges de remorques ou le transbordement de marchandises dans la zone tampon.

- Ports principaux : ouverts
- Terminaux ferroviaires principaux : ouverts

- contrôles spécifiques à la frontière :
 - ✓ **contrôle sanitaire** obligatoire aux frontières.
 - ✓ **14 jours de quarantaine** s'appliquent aux passagers turcs en provenance de l'étranger.

Circulation des marchandises (import export) : logistique

- ✓ En termes d'approvisionnements, on commence à voir des difficultés pour les approvisionnements en matières premières liées aux importations : retard dans les livraisons et passages aux frontières plus difficiles du fait de mesures de quarantaines.
- ✓ Les exportations sont problématiques dans le secteur des semences et des produits laitiers du fait de la difficulté à trouver des transporteurs qui acceptent ou qui peuvent livrer soit en Ukraine et Russie, soit dans les pays du golfe.